



Communiqué de presse de Hervé SAULIGNAC

Le 18 janvier 2019

ORANGE, dans le collimateur de l'ARCEP

Je salue la décision de l'Autorité de régulation des télécoms (ARCEP) de mettre en demeure Orange de respecter ses obligations de qualité de service en téléphonie fixe.

Cette décision prise le 18 décembre dernier n'a été rendue publique que hier. Elle fait notamment le constat d'une dégradation de la qualité de service de la boucle locale (le dernier kilomètre jusqu'au client qui va du central téléphonique jusqu'à la prise de l'abonné) et des infrastructures. L'Autorité pointe tout particulièrement les délais d'interventions excessivement longs ou encore le taux d'incidents particulièrement élevés, à l'instar de la situation inadmissible rencontrée en Ardèche.

Une nouvelle fois Orange se retrouve dans le collimateur de l'ARCEP. La société devra respecter des objectifs clairement définis par le régulateur des télécoms, dès le 1er trimestre 2019.

Il semblerait néanmoins que face aux menaces de sanctions financières de l'ordre de 2 à 4 milliards d'euros et à la pression des élus locaux, l'entreprise commence à infléchir sa position.

En effet, contrairement à la stratégie menée jusqu'alors par l'entreprise de développer le réseau fibre au détriment de l'entretien du réseau cuivre, le directeur d'Orange, Stéphane Richard, a récemment estimé que les deux réseaux devront cohabiter : « *nous allons avoir besoin du réseau cuivre pendant au moins vingt ans* ». L'opérateur reconnaît donc implicitement que le réseau cuivre ne peut être préalablement abandonné. Je ne réclame pas autre chose : investir pour entretenir le réseau cuivré, et cela, jusqu'à son extinction au bénéfice de la fibre, à compter, pour les premiers territoires, de 2023.

Si cette mise en demeure n'est pas suivie d'effets, j'exhorte l'Autorité à aller au bout de sa démarche en appliquant les sanctions financières à l'encontre d'Orange. Cette situation n'a que trop duré.